N° 85. Vendredi 9 Avril 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
Pour six mois . . .	14 »	16 »
Pour trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 8 Avril.

La guerre entre les Etats-Unis et le Mexique.

Les journaux américains nous ont apporté avant-hier la nouvelle qui circulait sur la foi de deux lettres datées de Tampico le [illegible]; c'est l'évacuation de la Vera-Cruz par ordre de Santa-Anna. Cette nouvelle est admise comme très-vraisemblable, sinon comme certaine. Cependant elle est susceptible de quelques explications que nous croyons devoir donner.

[illegible] expédition se préparait à Tampico, sous les ordres du général Scott, pour l'attaque par terre et par mer de la Vera-Cruz et San-Juan-d'Ulloa. Scott, arrivé le 19 à Tampico, n'attendait pour se porter en avant, que des renforts dont le général Worth a le commandement, et qui se réunissaient à Brazos de Santiago. Taylor était à Saltillo, où il avait de 5 à 6,000 hommes; tous les points situés derrière Saltillo, Monterey, Camargo, Matamoras et Brazos, étaient occupés en force.

[illegible] cette situation, il y avait pour Santa-Anna deux partis à [illegible]: marcher au secours de la Vera-Cruz, ou attaquer les [illegible] sur la ligne du Nord et essayer de pénétrer entre [illegible]. Santa-Anna paraît avoir décidément choisi le dernier [illegible]. Le 27 janvier, il a quitté San-Luis de Potosi avec [illegible], disait-on, d'attaquer Taylor à Saltillo pendant que des colonnes se porteraient sur les divers points de la ligne américaine. Ce mouvement entraînait, comme nécessité presque [illegible], l'évacuation de la Vera-Cruz dans le but de couvrir la [illegible] Mexico.

[illegible] coup désespéré que tente Santa-Anna; il y est con[illegible] état des choses au Mexique plus encore que par les [illegible] offensives des Américains. Le refus du clergé de se dépouiller de ses biens a été le signal de mouvements en [illegible]. En quelques endroits on s'est prononcé pour la dic[illegible] Santa-Anna. Mais à Mexico le clergé l'emporte. Il a [illegible] églises et provoqué une révolte contre le congrès. [illegible] ministres ont donné leur démission, les capitalistes re[illegible] financer de l'argent; en un mot, la désorganisation est [illegible].

[illegible] bataille qui se livrera probablement auprès de Saltillo [illegible] pour le Mexique. Si les Américains sont les mêmes [illegible] qui ont su vaincre à Palo et Monterey, ils iront au de[illegible] plutôt que de la refuser, et termineront la guerre [illegible] coup.

[illegible] ennemis de Santa-Anna dénoncent cette étrange stratégie [illegible] trahison; ses partisans y voient, au contraire, une [illegible] de guerre. Pendant que les Américains entreront à [illegible], disent-ils, Santa-Anna se portera avec toutes ses [illegible] Monterey, Saltillo, Matamoras, et sur toutes les positions [illegible] lesquelles sont disséminées les troupes dont le général [illegible] conserve le commandement. Toutes ces positions, [illegible]-ils, seront facilement enlevées, et les Américains ne [illegible] bientôt plus, de toutes leurs conquêtes, que la ville de Vera-Cruz d'où la fièvre jaune et le vomito les chasseront au mois de juin.

Le prochain arrivage du Mexique mettra probablement enfin un terme à toutes les incertitudes. Malheureusement, cet arrivage se fera longtemps attendre, car le paquebot à vapeur qui devait partir de Vera-Cruz le 2 mars, et arriver cette semaine en Angleterre, a péri sur les côtes du Mexique avec la plus grande partie de ses passagers et de son équipage. Nous avons publié les détails de ce sinistre.

Le *Moniteur universel* reproduit en entier, d'après le *Journal de La Haye*, la traduction du lumineux exposé des motifs qui accompagne le projet de loi sur le nouveau système monétaire des Pays-Bas. Ceci prouve l'intérêt qui se rattache pour l'étranger à la manière dont on résoudra ici cette importante question d'économie politique.

S'il en faut croire un correspondant autrichien de la *Gazette de Cologne*, une proposition relative à la liberté de la presse aurait été, quoi qu'en ait dit une autre feuille allemande, présentée à la diète germanique par le représentant de la Prusse; mais l'attitude prise par l'Autriche dans cette affaire aurait forcé de modifier la proposition. Le cabinet de Vienne, suivant le même correspondant, aurait déclaré qu'il se séparerait de la confédération germanique, si l'on adoptait le projet qui avait été présenté en premier lieu.

La chambre des députés de France a entendu les développements de la proposition de M. Chapuis-Montlaville tendant à faire exempter des droits de timbre les journaux qui s'engageraient à ne pas publier de romans-feuilletons. Sur la demande de M. le ministre des finances, cette proposition, après avoir été prise en considération, a été renvoyée à la commission chargée d'examiner celle de M. H. E. de Girardin et Glais-Bizoin, également relative au timbre des journaux.

La chambre a ensuite adopté, sans discussion, un projet de loi qui alloue au ministre de la guerre un crédit de 500 mille francs pour secours aux officiers et soldats du corps de la gendarmerie.

Après avoir entendu des rapports de pétitions, la chambre des pairs a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, le projet de loi relatif à l'augmentation de l'effectif de l'armée dans les divisions intérieures, ainsi que plusieurs projets d'intérêt local.

L'*Union monarchique* annonce qu'à la salle des conférences, on parlait comme d'une mesure définitivement arrêtée par le gouvernement français, du très prochain rappel de M. le maréchal Bugeaud. Cette nouvelle rencontrait d'autant plus de crédit qu'elle semblait coïncider avec la détermination prise, dit-on, par la majorité de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'Algérie, de repousser le plan du maréchal Bugeaud relatif à l'établissement de camps agricoles dans les possessions françaises d'Afrique.

Le gouvernement égyptien, dit l'*Impartial de Smyrne*, vient de porter à la connaissance du public l'abolition de l'esclavage, et d'accorder cinquante jours de temps à tous ceux qui ont des esclaves pour s'en défaire. Au marché des nègres, une baisse de 60 p. c. a eu lieu; aucune vente ne peut être faite, tout nègre ou négresse étant libre de rester chez son acheteur ou de chercher ailleurs son existence après ce délai de cinquante jours.

Par suite d'une lettre que nous avait adressée M. Thalberg, nous avons fait remarquer, dans notre n° du 26 mars, que la réclamation que ce virtuose nous avait adressée contre une assertion publiée par un journal étranger ne nous était jamais parvenue. Nous avons reçu à ce sujet une explication de la personne à qui nous reprochions de ne s'être pas acquittée de la commission dont Thalberg l'avait chargée pour nous. Il en résulte, et nous nous plaisons à le reconnaître, qu'il n'y a eu de la part de cette personne aucune faute à notre égard, mais que c'est uniquement par suite d'un malentendu de la part d'un autre, que la note de Thalberg ne nous a pas été remise.

Nous appelons vivement l'attention du public et des amateurs de la belle musique sur le concert que M. Verhulst, directeur de la musique du Roi, se propose de donner mercredi prochain à la salle *Diligentiâ* et dont nous publions aujourd'hui le programme. Le mérite des compositions de M. Verhulst, le haut intérêt qui se rattache à toutes ses productions et l'estime bien méritée dont elles jouissent auprès des connaisseurs et des juges les plus sévères, tout nous est garant de l'empressement que le public mettra à profiter de l'occasion désirée depuis si longtemps et qui lui est maintenant offerte d'assister à une soirée spécialement consacrée à l'exécution des compositions de M. Verhulst. Le talent des instrumentistes et des artistes chargés de la partie vocale auxquels s'est réuni un grand nombre d'amateurs, répond de la parfaite exécution de ce concert.

Jurisprudence des tribunaux belges en matière de calomnie.

Le tribunal de Namur vient de confirmer en appel, un jugement du tribunal correctionnel de Dinant qui mérite d'être remarqué sous plus d'un rapport, spécialement en ce qu'il adopte en matière de calomnie un système opposé à celui de la jurisprudence de notre pays, d'après lequel le fait dont il s'agissait ici ne serait probablement considéré que comme une simple injure ou outrage.

Le curé de Heure avait, dans l'église de la paroisse, reproché publiquement aux époux Gengoux, de vivre en concubinage. Voici les considérants du jugement intervenu qui a condamné le curé à un mois de prison et à des dommages-intérêts.

« Attendu qu'il est résulté de l'instruction que le dimanche, 8 juillet dernier, dans l'église de la paroisse d'Heure, l'appelant Foua, desservant de cette paroisse, a publiquement accusé les époux Gengoux de vivre *dans le concubinage*.

» Que si ceux-ci n'ont pas nominativement été désignés, l'appelant s'est exprimé de manière à ne laisser aucune incertitude à cet égard;

» Attendu que les expressions injurieuses et diffamatoires qui accompagnent cette imputation, ne permettent, d'ailleurs, aucun doute sur l'intention méchante qui inspirait l'appelant; qu'en vain, pour l'excuser sous ce rapport, la défense a prétendu que les époux Gengoux, étant seulement unis devant l'autorité civile, l'appelant en sa qualité de prêtre catholique, avait cru devoir flétrir une union que les cérémonies de la religion n'avaient pas consacrée; que rien, dans les nombreux témoignages entendus, ne fait supposer que telle ait été la pensée de l'appelant;

» Que, d'ailleurs, les mots vivre *en concubinage*, dans le langage vulgaire comme dans le sens légal, expriment le fait de cohabitation entre personnes non mariées;

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 9 AVRIL 1847.

LA JAMBE DE BOIS.

[illegible] mai 1828, le nommé Jacques Blondeau, pauvre ouvrier moulinier [illegible] la Tour d'Arques, bourgade de l'arrondissement d'Apt, département de Vaucluse, s'en retournait le soir au hameau qu'il habitait avec sa [illegible], lorsqu'un coup de feu lui traversa la poitrine. On trouva sur son [illegible] quelques gros sous et une petite médaille d'argent à l'effigie de saint [illegible]ier. C'était tout ce qu'il avait ordinairement sur lui. Rien ne [illegible] supposer qu'on l'eût tué pour le voler. Etait-ce une vengeance [illegible] une méprise? Ceux qui connaissaient Jacques Blondeau [illegible] ce dernier avis. Il n'y avait pas d'être plus doux, plus inoffensif. [illegible] recherches faites par la justice furent inutiles. Le seul témoin [illegible] était un invalide qui fit sa déposition à peu près en ces termes: [illegible] étais assis sur le rebord de la route, fumant ma pipe et lisant un [illegible] tourné contre une haie touffue, lorsque je vis passer la victime. [illegible] même un coup de feu partit... à travers la haie, bien certainement, [illegible] j'entendis siffler la balle. Jacques Blondeau tomba en poussant [illegible] « O mon Dieu! » Je courus vers lui; je l'entendis murmurer [illegible] bonne Vierge, priez pour moi! » et il expira dans mes bras. Je regardai de tous côtés; je gravis même, avec ma pauvre jambe de bois, un [illegible] élevé d'où on découvrait la campagne. Aucune trace de l'assassin. » [illegible] assassin échappa en effet à la vindicte des hommes.

[illegible] mois environ après cet événement, le 15 août 1828, Auguste [illegible] fabricant de fleurs artificielles à Clermont en Auvergne, s'en [illegible] son habitude, herboriser dans les environs de la ville. Artiste [illegible] qu'artisan, il ne laissait pas sortir de son atelier une seule fleur qui ne fût copiée d'après nature. Ses fleurs de bruyères étaient surtout admirables; il les avait mises à la mode parmi les dames de Clermont. Sa jeune femme ne le voyant pas revenir à l'heure accoutumée, alla [illegible] rencontre avec une apprentie fleuriste jusqu'à la cabane d'un vigneron [illegible] s'arrêtait souvent pour se rafraîchir. On peut juger du désespoir de la [illegible] femme quand elle trouva son mari presque à l'agonie. Les autorités [illegible] village voisin, le curé, le maire et le garde-champêtre entouraient le grabat sur lequel on l'avait déposé. Blessé d'un coup de feu au bord d'un [illegible] situé dans les bruyères où l'on venait chasser les canards sauvages, [illegible] ne doutait pas que ce ne fût un accident, mais il ne pouvait se l'expliquer, car il n'avait aperçu ce jour-là aucun chasseur. Il venait de causer avec un invalide qui fumait sa pipe et lisait un livre. Cet homme était accouru à son secours et l'avait aidé à se traîner jusqu'à la cabane du vigneron. « Inutile, monsieur le maire, disait le moribond, de faire de la peine à personne; c'est un accident: je n'ai pas d'ennemi. Pauvre Jeanne! deux enfants, et bientôt trois! Monsieur le curé, je vous les recommande. » Le délire s'empara du pauvre Verlier. Il expira dans la nuit. Le juge d'instruction reçut la déposition de l'invalide, et comme elle ne contenait aucun éclaircissement, toutes les poursuites n'aboutirent à rien. L'invalide était de passage à Clermont; sa feuille de route était en règle; ses états de service infiniment honorables. C'est à la bataille d'Essling qu'il avait perdu sa jambe droite, fracassée par le même boulet qui avait enlevé les deux jambes de l'illustre maréchal Lannes, duc de Montebello. Si, par un oubli singulier dont il ne rendait pas, du reste, l'empereur responsable, il n'avait pas obtenu la croix, il touchait en revanche deux petites pensions, l'une du gouvernement, l'autre de la maréchale. Il s'appelait Armand-Pierre Giraud, et se rendait dans le département de Tarn et-Garonne, où il avait un parent établi à Montauban.

Six semaines ne s'étaient pas écoulées, que la *Gazette des Tribunaux* rendait compte en ces termes d'un nouveau meurtre: « Un affreux et étrange événement vient de jeter l'épouvante dans la petite ville de Nègrepelisse, située sur la rive gauche de l'Aveyron, département de Tarn-et-Garonne. Un jeune homme de bonne famille, sur le point de contracter mariage avec une demoiselle de la même ville, d'un charmant physique, paraissait depuis quelques jours en proie à une inexplicable mélancolie. Il négligeait sa fiancée pour aller pêcher à la ligne des heures entières dans l'Aveyron; ce qui étonnait tout le monde. L'avant-veille de ses noces on ne put l'empêcher de se livrer encore à ce passe-temps favori; on le supposait du moins parti pour la pêche; mais, le soir venu, il ne reparut pas. Le lendemain matin des paysans rapportèrent son cadavre, escorté par un invalide qui l'avait découvert le premier. Le pauvre jeune homme avait le cœur traversé par une balle. Tout le monde attribue sa mort à un suicide; mais on ne lui connaît ni fusil de chasse ni pistolets. Le médecin chargé de l'autopsie prétend qu'il est mort victime d'un assassinat; cela paraît invraisemblable, car une bourse pleine d'or, destinée à des emplettes pour son mariage, était encore dans sa poche. »

Le procès-verbal de cet événement avait été envoyé au ministère de la justice et l'ordre arriva de Paris d'arrêter l'invalide, qui, par une fatalité si étrange, aurait été l'innocent témoin de trois meurtres commis à quelques mois de distance, dans des circonstances analogues. On fit même jouer le télégraphe, mais trop tard: l'invalide avait disparu. Rien, du reste, avant ce mystérieux départ, ne l'inculpait positivement. Il était connu de plusieurs bourgeois pour un esprit excentrique. Deux petites pensions le mettaient au-dessus du besoin. Tout son bonheur était de fumer sa pipe, assis sur un tronc d'arbre ou sur un banc de gazon, hors de la ville, et de lire un livre qui ne le quittait pas. Le jeune homme et sa fiancée étaient les uniques rejetons des deux principales familles de l'endroit, qui se virent ainsi privées de postérité; car la jeune personne, dans son désespoir, entra bientôt dans un couvent.

Dans les premiers jours du printemps de 1831, une famille anglaise du nom de Stewart descendit à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Coblence, dans le dessein de se fixer en Allemagne. Le valet de chambre de M. Stewart était un sujet prussien, et la femme de chambre de madame, une Irlandaise; cela n'empêcha pas, malgré la différence des nationalités et des langues, une intrigue d'amour suivie de promesses de mariage. Monsieur et madame Stewart n'y virent pas d'inconvénient; c'était un moyen de s'attacher deux bons domestiques. Par malheur, Jeanne Simpson, la jeune Irlandaise, semblait par fois se repentir d'un engagement téméraire. Karl Graëff, le valet de chambre, ne se donnait plus la peine de cacher ses défauts. Il était joueur, querelleur, vindicatif et jaloux. Voyant Jeanne se refroidir à son égard, il fit entendre des menaces en présence des garçons d'hôtel. Il dit même un jour que son maître avait un fusil de chasse à deux coups, dont le premier serait pour sa maîtresse infidèle, et le second pour lui-même, s'il était une fois sûr de la trahison. Tous ces propos en l'air ne l'empêchèrent pas de boire un instant d'après à la santé de Jeanne, avec les marmitons, et de redoubler de galanterie près d'elle. Un soir, madame Stewart leur permit d'aller visiter une des principales curiosités du pays, le vieux château de Stolzenfels, que le roi de Prusse a fait restaurer depuis. Elle les avait aussi chargés de voir s'il y avait à proximité du vieil édifice quelque maison de campagne à louer. Karl revint tard et revint seul, au grand étonnement des gens de l'hôtel et de ses maîtres. Il avait le regard égaré, le visage d'une pâleur mortelle. A toutes les questions dont on l'accabla, il ne répondit qu'en balbutiant. Jeanne s'était séparée de lui et égarée probablement dans le bois. Il l'avait cherchée longtemps, et il avait fini par croire qu'elle avait pris une autre route pour revenir; il n'y en avait pourtant qu'une, celle qui longe le bord du Rhin. Ce récit fut bientôt démenti par la nouvelle du meurtre de Jeanne. La pauvre jeune fille avait été trouvée au pied des rochers de Stolzenfels, le sein percé d'une balle et baignée dans son sang. Karl alors avoua la vérité, ou prétendit du moins l'avouer. Il n'avait pas perdu Jeanne dans les bois, mais un coup de feu, parti il ne savait d'où, l'avait frappée au moment même où elle s'appuyait sur son bras pour gravir la montée du château. Ses folles menaces lui revenant aussitôt en mémoire, il avait craint que les soupçons ne se portassent sur lui.

Ses craintes n'étaient que trop fondées. La justice prussienne s'empara de l'affaire; on entendit les dépositions des domestiques de l'hôtel: elles étaient accablantes.

Karl Graëff fut jugé, condamné, exécuté avec une incroyable précipitation, malgré ses protestations d'innocence, renouvelées au pied de l'échafaud. L'exécution eut lieu sur une des places publiques de Coblence, au milieu d'un grand concours de peuple.

Un si tragique événement ne pouvait manquer d'affliger la famille Stewart et de la dégoûter du séjour de Coblence; mais M. Stewart, qui se pro-

(La fin à demain.)

» Qu'en imputant ce fait aux époux Gengoux (sous l'empire de nos lois qui ne reconnaissent que le mariage civil), l'appelant a dirigé contre ces époux une accusation fausse, de nature à susciter contre eux le mépris de leurs concitoyens, réunissent en un mot, tous les caractères de calomnie. »

Affaires de Suisse.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Berne, 2 avril.

Le *Zollverein* helvétique s'organise en silence. L'idée primitive en appartient aux fabricants de tissus de la Suisse nord-est, jaloux de s'affranchir de la concurrence des manufactures d'Alsace et de Lyon, contre laquelle ils s'avouent implicitement dans l'impuissance de lutter; mais plus tard, des vues purement politiques ont fait accueillir ce projet par les cantons où domine le parti unitaire, comme un acheminement vers la centralisation de la Suisse. De l'adoption d'un *Zollverein* helvétique à l'établissement d'une république suisse unie et indivisible, nos radicaux se flattent qu'il n'y aura qu'un pas. L'union douanière se compose dès ce moment des cantons de Berne, Soleure, Argovie et Liestall (Bâle-campagne), et l'on annonce que Zurich, Thurgovie, Schaffouse et Glaris, sont à la veille d'y accéder. Une pareille combinaison ne saurait être légale qu'autant que l'universalité des Etats de la confédération y adhèrerait librement, chose infiniment peu vraisemblable; mais qui s'inquiète aujourd'hui chez nous de la légalité?

La propagande républicaine allemande (section de Suisse), a transféré en dernier lieu son siége de Lausanne à Genève. Elle y a établi une imprimerie allemande, où se publient et d'où se propagent des écrits incendiaires. Le président de la loge est un énergumène qui s'est vu successivement chasser de Zurich, de Berne et de Liestall, à la demande d'autorités étrangères, et a fini par fixer sa résidence dans le canton aujourd'hui le plus profondément désorganisé de la confédération, et qui est menacé de passer un des premiers par l'épreuve du régime communiste.

Le canton de Bâle-ville est parfaitement tranquille pour le moment: néanmoins chacun sent que ce temps de repos n'est qu'une halte. La demi-révolution qui s'y est opérée est loin d'avoir répondu aux espérances du parti anarchiste. Elle n'a fait qu'affaiblir le principe de l'autorité et donner aux ennemis publics le secret de leurs forces. La nouvelle constitution ne peut être considérée que comme un régime intérimaire dont le moindre choc doit amener la chute.

On écrit de Genève, le 31 mars:

La France ne songe nullement à lever l'espèce de blocus qu'elle a établi, il y a six mois, autour de notre frontière. Les deux bataillons actuellement en garnison dans l'arrondissement de Gex (Ain), doivent être remplacés sous peu par deux bataillons du 7e léger, détachés de la garnison de Lyon.

—

Le *Vorort* de Berne vient de communiquer circulairement à tous les cantons la réponse que Lucerne lui a adressée à l'occasion des armements extraordinaires de l'alliance séparatiste des sept cantons ultramontains. A cette occasion, le *Vorort* fait observer combien la lettre de Lucerne est en contradiction avec les faits et l'aveu même du canton de Fribourg, qui, dans une réponse adressée au *Vorort*, à propos des derniers événements survenus dans son canton, fait entendre qu'il a pu dompter l'insurrection par ses propres forces, et reconnait que les citoyens des cantons voisins ne sont point intervenus contre lui.

Après cet aveu du canton de Fribourg, tous les prétextes d'une alliance séparée tombent naturellement, et Lucerne, en continuant ses préparatifs d'armement sur un pied de guerre extraordinaire, pose un acte non-seulement contraire au pacte fédéral, mais dangereux et agressif pour les autres cantons.

En conséquence, le *Vorort* a déclaré qu'ayant fait tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter le mal, il ne lui reste plus qu'à en appeler à la Diète pour statuer sur cette incroyable situation.

Société d'Exportation belge.

Nous avons fait connaître le projet de la société d'exportation qui s'est formée à Anvers, dans le but d'encourager l'exportation des produits belges. On sait que le gouvernement belge a demandé aux chambres un crédit de 2 millions qu'il accordera comme subside à ladite société.

La section centrale de la chambre des représentants vient de faire son rapport sur cette affaire; elle propose l'adoption du crédit demandé. La majorité des membres de la section centrale partage les vues du gouvernement, que nous avons fait connaître en publiant l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi. Nous croyons devoir reproduire également l'opinion émise par la minorité de la commission. Voici les motifs qui ont déterminé la minorité à ne pas approuver le projet:

On ne sait pas à quoi l'on s'engage par l'adoption du projet de loi; rien ne fait prévoir le succès.

Un des deux membres de la minorité voterait les deux millions s'il était certain qu'ils suffiraient. Le contraire arrivera selon lui.

On ne trouvera pas, dans les circonstances actuelles, les fonds nécessaires pour former le capital social.

Les frais généraux absorberont les bénéfices et une partie du capital social. Ces frais, pour une société à petit capital, comme celle qu'il s'agit de créer, sont les mêmes que pour une société établie sur des bases beaucoup plus vastes et à grand capital.

Chaque année il y aura une demande de nouveaux capitaux à fournir par le gouvernement. C'est là le mauvais côté sous le rapport financier.

Au point de vue commercial, on doit craindre que la société ne soit entraînée à de plus grands frais que les industries particulières de l'étranger avec lesquelles elle aura à lutter.

La société fera indubitablement de grandes pertes. Son érection imposera un nouveau sacrifice au pays sans améliorer la situation de l'industrie linière.

Les exportateurs pour leur compte propre et privé seront découragés; car ils ne voudront pas s'exposer à perdre aussi le tiers de leur capital.

La société ne produira donc que du mal.

Elle fera une concurrence ruineuse aux négociants et industriels qui y seront étrangers et dépossèdera les exportateurs actuels. On ne saurait assez insister sur le danger qu'il y a d'arriver à détruire l'esprit de travail particulier; le pays possède d'excellentes industries qu'il ne faut pas décourager.

Depuis la révolution, plusieurs tentatives ont été faites pour établir des sociétés d'exportation, et toujours on a été obligé de liquider. Le mandat de ces sociétés n'était cependant pas limité; celui de la société en projet le sera, et elle aura l'obligation d'exporter des objets qui sont délaissés par les consommateurs. Aussi ses opérations se borneront-elles à absorber les capitaux fournis par le gouvernement.

L'industrie recevra un encouragement factice, qui entraînera une production également factice.

Les honorables membres de la minorité ne sauraient se montrer partisans de l'intervention du gouvernement dans les industries et le commerce privés. Le gouvernement doit se borner à veiller à l'exécution des lois. C'est par des travaux publics et par l'établissement de relations amicales avec les puissances étrangères, qu'il doit favoriser le commerce.

Quand le gouvernement intervient, c'est souvent en faveur des plus intrigants. Il prend aux uns pour donner aux autres, et ces autres sont ceux qui assiégent les antichambres ministérielles.

Le gouvernement fait souvent usage des fonds mis à sa disposition en faveur de l'industrie. Il fait mal et à grands frais quand il sort de sa mission. Il en sera de cette tentative de protection commerciale, comme de la navigation transatlantique que l'on a essayé d'établir.

Un membre de la minorité a déclaré que, dans son opinion, l'intervention du gouvernement dans la construction des routes, était condamnable en principe, mais que cependant il devait reconnaître qu'il n'y avait pas moyen d'éviter cette intervention.

Toutes les industries, selon lui, viendront bientôt demander que l'on fasse pour elles ce qu'il s'agit de faire pour les toiles.

Le gouvernement n'a pas encore pu réussir à changer les conditions de la fabrication linière; la société sera encore moins puissante à cet égard.

On connaît déjà les espèces de produits liniers qu'il faut s'efforcer de faire fabriquer, pour pouvoir les exporter et les placer avantageusement sur les marchés étrangers. On n'a donc pas besoin de la société pour arriver à les connaître.

Ce n'est pas au moment où on fait un pas vers la liberté commerciale, que l'on doit songer à accorder des avantages spéciaux à une industrie.

Déjà des millions ont été dépensés par le gouvernement pour faire sortir les Flandres de leur torpeur. Jamais la Société ne pourra agir avec la même puissance.

Autrefois, l'industrie linière de Verviers travaillait aussi d'une manière isolée. Quand la filature mécanique de la laine s'est répandue, l'industrie verviétoise a changé son mode de travail.

Le commerce extérieur existe pour d'autres industries qui n'exportent pas par elles-mêmes, celle des clous, par exemple.

En Flandre on est, pour la matière première, dans les conditions les plus favorables, et cependant on ne peut exporter.

C'est marcher contre la nature des choses que de créer des produits qui ne se vendent pas; c'est créer la misère.

La production de la matière première est limitée. Ce qui le prouve, ce sont les demandes de prohibition à la sortie, qui se reproduisent tous les jours.

La détresse de l'industrie linière sera augmentée, quant à la matière [illegible] mière, suite des achats de la société.

On ne voit pas quel bénéfice peut résulter de la société d'exportation [illegible] pour le pays en masse.

Il fut un temps, dit-on, où les Espagnols venaient chercher nos toiles [illegible] grande quantité, et où ils envoyaient les remises d'argent en même temps [illegible] les commandes. C'est que lorsqu'on fait de bonnes marchandises, on [illegible] les acheter.

Si nos industriels liniers n'exportent pas, c'est que nos concurrents [illegible] lent mieux et à meilleur marché.

Si les linières mécaniques de l'étranger et du pays enlèvent la matière [illegible] détriment des travailleurs de l'industrie linière à la main, cela prouve [illegible] a plus de profit à exercer l'industrie mécanique. Le danger est ici le ma[illegible] de l'ancienne industrie linière. Le meilleur remède, c'est de pousser les [illegible] vriers liniers dans une autre voie. C'est pourquoi les secours directs va[illegible] mieux pour ménager la transition.

Les 1,500,000 fr. dépensés pour venir en aide directement à la subsis[illegible] des classes pauvres, seront bien plus utiles que les 2,000,000 de francs [illegible] demande pour venir indirectement au secours des ouvriers liniers des [illegible] dres. Ces secours indirects de la société d'exportation ne profiteront p[illegible] pauvres, ne soulageront pas, par conséquent, la misère des Flandres.

Les administrateurs toucheront une partie des 2,000,000; ce sera [illegible] d'enlevé aux pauvres. Il en sera de même des pertes qu'éprouvera la so[illegible] Les intrigants s'empareront d'une autre partie; les étrangers consom[illegible] des toiles à bon marché, aux dépens des deux millions, et les négociants [illegible] médiaires feront, en outre, des bénéfices prélevés également sur ce cré[illegible]

La société aura pour effet d'engager une foule d'ouvriers à continu[illegible] livrer à l'ancienne industrie linière. Par des efforts factices elle va la [illegible] Mais cela ne pourra durer, et, par conséquent, plus tard, la misère [illegible] pas diminuée.

Au lieu donc de cicatriser la plaie, le projet de loi va l'élargir et [illegible] plus profonde.

Ou la société dirigera ses opérations entièrement en faveur de l'in[illegible] nière à la main, ou elle les dirigera exclusivement en faveur de [illegible] mécanique. Dans l'un et l'autre cas, le résultat sera de faire haus[illegible] tions de la société, en enlevant aux contribuables un argent qui vie[illegible] richir les actionnaires.

Message du président Rosas.

Le *Times* publie le message de Rosas à la législature bu[illegible] ayrienne. Voici le passage relatif aux relations extérieu[illegible]

« Le gouvernement cultive avec soin les relations de la confé[illegible] avec les Etats-Unis. Les rapports avec la Grande-Bretagne et la Fra[illegible] meurent troublés. Ces deux gouvernements ont toutefois manife[illegible] dernier lieu, une modification dans leur politique et une tendance [illegible] tablissement de la paix. Le gouvernement argentin a sincèrement [illegible] à cette démonstration.

» Dans mes derniers messages, je vous ai prévenus des attaques [illegible] contre l'honneur et l'indépendance de la confédération argentine [illegible] commodore Purvis, et je vous ai annoncé que son remplacement [illegible] Thomas Paisley n'avait pas amélioré ce déplorable état de choses [illegible] quemment, le gouvernement de S. M. Britannique nomma au comm[illegible] ment de la station de la Plata le contre-amiral Inglefield. Cet officier [illegible] ral a été encore plus loin que ses prédécesseurs, et n'a fait qu'aggra[illegible] outrages commis contre la confédération.

» Je regrette d'avoir à vous annoncer que la réponse faite par le gou[illegible] ment de S. M. britannique aux réclamations du ministre argentin à Lo[illegible] n'a pas été conforme aux principes du droit international et aux clau[illegible] traités en vigueur entre la Confédération et la Grande-Bretagne.

» Le ministre argentin a demandé ses passeports et soutenu ain[illegible] dignité l'honneur et les droits de la république.

» Dans cette crise, les espérances que le gouvernement avait fond[illegible] des déclarations officielles ainsi que sur la droiture de S. M. et l'hon[illegible] peuple anglais, se sont réalisées, et par cette raison le ministre argen[illegible] pendit son départ de Londres. Le gouvernement de S. M. britan[illegible] rendu la liberté à quelques prisonniers argentins; et le gouverne[illegible] la république, de son côté, a répondu à cet acte de bienveillance [illegible] ration. »

Il est vrai, dit le *Times*, que le bagage du lieutenant Fégan a été [illegible] *au bout de six mois*, et que l'on a généreusement permis à nos vap[illegible] guerre de descendre ou de remonter jusqu'à nouvel ordre le Paraná [illegible] après qu'*ils* eurent complétement détruit les seules batteries qui [illegible] les en empêcher, Obligado et San Lorenzo.

Rosas, dans son message, joue toujours la même coméd[illegible] est fatigué des affaires, il demande qu'on lui nomme un su[illegible] seur, sachant très-bien que l'assemblée comprend le se[illegible] ché de ses paroles, et qu'elle s'empressera de le *forcer*, [illegible] d'habitude, à rester au pouvoir. A propos de la négo[illegible] Hood, Rosas s'exprime de la manière suivante:

« Le gouvernement a annoncé avec un profond chagrin aux gou[illegible] ments de la France et de la Grande-Bretagne que leurs désirs mutue[illegible] la pacification des républiques de la Plata avaient été frustrés; [illegible]

---

posait de se fixer à Berlin, fut retenu malgré lui sur les bords du Rhin par la mauvaise santé de sa femme, que ses dernières couches avaient fort affaiblie. Vers la fin de juin, madame Stewart éprouvant un mieux sensible, sortit en calèche découverte avec son mari, ses enfants, une femme de chambre allemande, engagée depuis la mort de Jeanne, et un Anglais, grand amateur de chevaux, qui conduisait lui-même la voiture. Ils longèrent le bord du Rhin et se trouvèrent bientôt en vue de ce même château de Stolzenfels, où, malgré de si tristes souvenirs, tout le monde voulut mettre pied à terre. Madame Stewart, bientôt essoufflée, demeura au pied des rochers, tandis que M. Stewart et son ami gravissaient l'abrupte montée, et que les enfants les suivaient sur deux ânes; un paysan gardait la calèche. La petite expédition avait atteint le gothique édifice qui devait avoir un jour l'honneur d'abriter sous ses voûtes féodales la reine Victoria, lorsqu'un coup de feu partit.

« Bon Dieu! s'écria M. Stewart, en proie au plus sombre pressentiment; c'est ici que Jeanne Simpson a été tuée! Pourvu qu'il ne soit rien arrivé à mistress Stewart! »

C'était en effet dans la direction de l'endroit où celle-ci était assise avec sa femme de chambre, que la détonation avait eu lieu. Il n'était que trop vrai: on venait d'attenter aux jours de mistress Stewart. La balle avait enlevé la fleur de son chapeau, et blessé légèrement au bras sa femme de chambre, qui se tenait debout près d'elle.

M. Stewart et son ami, ancien officier de marine, battirent tous les buissons, secondés dans leurs recherches par un chien basset favori, dont les aboiements attirèrent bientôt leur attention. Le chien était en arrêt devant un taillis au milieu duquel ils trouvèrent un homme avec une jambe de bois, qui fumait sa pipe et lisait un livre. En entendant les aboiements du basset, l'homme avait interrompu sa lecture, mais il continuait de faire monter dans l'air calme d'épaisses bouffées de tabac.

N'avez-vous rien entendu? lui demanda M. Stewart.

— Rien qu'un coup de fusil tiré sans doute par un chasseur. Il y a beaucoup de gibier dans le pays.

— C'est sur ma femme qu'on vient de tirer.

— Est-ce possible?

— N'avez-vous rien vu?

— Rien. »

L'homme à la jambe de bois, qui parlait avec la même facilité le français et l'allemand, répondit d'un air fort étonné aux questions que M. Stewart et son ami lui adressaient dans ces deux langues:

« Voulez-vous nous suivre? dit enfin M. Stewart.

— Certainement; je veux voir cette pauvre dame et vous seconder dans vos recherches

L'aventure fit beaucoup le bruit; mais l'opinion publique attribua le prétendu coup de fusil à une hallucination de mistress Stewart. « Ces Anglais n'étaient pas satisfaits, disait-on, d'avoir fait pendre un honnête Allemand. » La justice prit la chose plus au sérieux et informa. Ce fut sans résultat. Le seul témoin était l'homme à la jambe de bois, Gotlieb Einhalter, né à Clèves et domicilié à Coblence. Forcé de servir dans sa jeunesse contre la patrie allemande, il avait déserté l'armée française et pris du service dans les corps-francs lors de la grande résurrection germanique. C'était à Leipsic qu'il avait perdu sa jambe. Sa belle conduite dans cette bataille était attestée par un certificat de son capitaine tué depuis à Ligny. Le brave vétéran exerçait aujourd'hui la profession d'écrivain public et d'interprète pour les langues allemande et française. Beaucoup de marchands lui faisaient tenir leurs livres. On vantait sa probité, et plus encore son étonnante habileté pour les calculs de tête. Il avait des idées très-neuves, très-avancées sur toutes choses; mais c'était un fidèle sujet prussien, et qui jamais ne se compromettait en abordant les questions politiques. Cependant le double assassinat de Stolzenfels avait mis les imaginations en campagne: « Je sais bien que Gotlieb Einhalter, disait un étudiant de Bonn, alors en vacances, et l'un des piliers de l'estaminet du Roi de Prusse, est innocent, à moins, pourtant, qu'il ne soit le diable en personne, ou le Chasseur Sauvage. — Les balles du Chasseur Sauvage, dit Gotlieb qui fréquentait le même estaminet, et venait d'entrer, sont toutes enchantées, et celui qui a tiré sur mistress Stewart, si ce n'est pas une hallucination du cerveau malade de cette dame anglaise, a manqué son coup. Donc, vous avez tort, jeune homme, de rêver ainsi les yeux ouverts. La science, que vous faites profession d'étudier, ne suffit-elle pas pour dissiper de pareils fantômes? Pourquoi peupler de spectres un monde bien assez peuplé comme cela? — Toujours disciple de Malthus, lui répondit l'étudiant. — Oui, toujours, répondit Gotlieb, et vous le deviendrez de même quand vous l'aurez lu. — J'ai bien assez de lire les philosophes, » repartit le jeune homme.

Toutes ces circonstances, tous ces lambeaux de conversation furent plus tard recueillis par la justice. Mais n'anticipons pas sur les événements...

Deux ans s'étaient écoulés depuis les faits que nous venons d'exposer. On ne se souvenait plus guère à Coblence de Gotlieb Einhalter et de mistress Stewart, l'Anglaise aux hallucinations, tant on oublie vite, même en Allemagne. Gotlieb Einhalter avait quitté la ville peu de mois après le second accident; on ignorait où il s'était fixé.

L'étudiant de Bonn, que nous avons vu figurer à Coblence, dans la scène du cabaret, avait obtenu un petit emploi à Wittemberg, ville forte sur l'Elbe, dans le gouvernement prussien de Merseburg. Un soir qu'il prenait le frais dans la principale rue, il vit passer un homme de petite taille et d'une large carrure, vêtu en paysan de la Haute-Saxe, la pipe à la bouche et le chapeau renversé en arrière, comme pour rafraîchir au contact de la brise du soir un front vaste et bombé. Ce front, le nez aquilin qu'il surmontait, tout le profil du paysan, lui rappelèrent un souvenir confus, bientôt éclairci par une marche saccadée, et la jambe de bois qui en était la cause. Curieux de savoir ce que pouvait faire Gotlieb Einhalter à Wittemberg, il le su[illegible] loin et le vit s'arrêter hors des murs, au bord d'une vaste tranchée d[illegible] à préserver la ville des crues de l'Elbe. Gotlieb fut bientôt rejoint pa[illegible] espèce de géant qui semblait faire des enjambées d'une lieue. Ce [illegible] était coiffé d'un immense chapeau à la Robin des bois avec un bou[illegible] plumes d'aigle. Tous les deux s'entretinrent en gesticulant beaucoup [illegible] au bout d'un quart d'heure environ, ils se séparèrent et s'éloignèrent [illegible] des directions différentes; le premier marchant vers l'est, et l'aut[illegible] l'ouest, en sorte qu'ils ne pouvaient se rencontrer avant d'avoir [illegible] tour du monde, s'ils ne changeaient la direction de leur marche [illegible] tudiant allemand resta cloué à la même place jusqu'à ce qu'il eût [illegible] deux étranges figures s'effacer dans le crépuscule, et il dit le soir [illegible] femme, qui lui demandait la cause de son retard: « Je ne suis pas [illegible] de n'avoir pas vu le diable. »

Le lendemain était le premier jour de la grande foire de Wittem[illegible] qui ne manque jamais d'attirer un grand concours de marchands [illegible] avoir toutefois rien de l'importance des foires européennes de Franc[illegible] de Leipsic. Les auberges, les brasseries étaient encombrées, à l'exc[illegible] de l'arrière-salle d'un estaminet, laquelle donnait sur un grand ja[illegible] tager. Trois hommes en occupaient « trois des coins; » le quatrième [illegible] vide, mais il y avait tout proche une croisée entrebâillée à travers [illegible] un homme en grand manteau, coiffé d'un chapeau à la Robin [illegible] échangeait à la dérobée un regard d'intelligence avec Gotlieb E[illegible] qui lui faisait vis-à-vis. Un des trois hommes ne tarda pas à se [illegible] sortir: aussitôt un coup de feu partit. L'homme qui était resté [illegible] Gotlieb tomba à terre en poussant un cri. Il se nommait Gustave [illegible] C'était un marchand ambulant arrivé depuis quelques jours, com[illegible] lieb lui-même. De tous côtés on accourut au secours du blessé. [illegible] s'était répandue dans le voisinage et on avait arrêté l'homme au m[illegible] au moment où il franchissait la haie du jardin; on le fouilla; on trouva [illegible] lui un pistolet fixé contre sa poitrine par ses bretelles croisées. Le [illegible] était flagrant; mais le prévenu, marchand corporteur tyrolien [illegible] costume était en effet celui des montagnards du Tyrol, protesta de [illegible] nocence, en prit à témoin tous les saints du paradis et Gotlieb [illegible] C'était d'après les conseils de ce dernier qu'il avait acheté, pour [illegible] à son concurrent, Gustave Grimm, ce maudit pistolet. » Je voulais [illegible] à quitter la foire, dit-il; car il donnait la marchandise pour rien [illegible] m'empêchait de vendre une seule paire de gants, une seule pipe, une [illegible] blague à tabac. Gotlieb, *le calculateur*, le sait bien; qu'il le dise [illegible] leurs le pistolet est tout neuf. Il n'a pas même de pierre. Voyez plutôt [illegible]

— Ruse grossière, observa le bourgmestre qui venait d'accourir [illegible] tue pas des hommes avec des pistolets sans pierre. Vous en aviez un au[illegible] que vous avez jeté en fuyant. Qu'on le cherche! »

(La fin à demain.)

[illegible] les circonstances qui avaient fait avorter cet accommodement, et a protesté au nom de la république, de l'intention sincère de suivre la négociation sur les bases proposées par M. Hood et acceptées, dès l'abord, d'une manière si cordiale par le gouvernement de la Confédération.

Toujours animé d'un esprit de conciliation et d'un désir d'honorable paix, le gouvernement a ajouté que, si quelque événement ultérieur rendait nécessaire l'adoption d'une autre proposition, elle pourrait faire l'objet de nouvelles conférences entre les plénipotentiaires.

Rosas, ajoute encore le *Times*, prétend que la mort du lieutenant de marine anglais, Wardlaw, barbarement assassiné malgré sa qualité de parlementaire, n'a été qu'un déplorable accident, dû à l'imprudence et à la témérité de ce jeune officier. Le témoignage des marins anglais qui armaient la chaloupe du vaisseau de S. M. britannique le *Racer*, et sous les yeux desquels s'est passée la scène de meurtre, donne un éclatant démenti à cette assertion. Rosas annonce qu'il y a conflit entre le gouvernement argentin et le consul général d'Espagne, à cause des réclamations que ce dernier a présentées pour faire exempter les sujets espagnols du service militaire dans les troupes de la Confédération. Il se plaint amèrement des procédés du chef de la station navale d'Espagne, qui aurait donné asile à quelques réfractaires, et fait un étalage ridicule de l'expédition mort-née Florès-Christina-Riançarès.

Nouvelles d'Angleterre.

D'après un document officiel, soumis au parlement, le revenu de l'Irlande s'est élevé en 1846 à 4,692,463 liv., et la dépense à [illegible]4,454 liv., non compris l'intérêt de la dette à la charge de cette partie du Royaume-uni, ce qui donne un excédant des recettes sur les dépenses de 1,278,009 liv. Depuis 1817 les recettes ont toujours excédé les dépenses à l'exception des années 1819 à 1822. Le chiffre des intérêts que l'Irlande doit payer annuellement pour la dette consolidée s'élève à 4,176,458. En 1846, le déficit, pour arriver à ce chiffre, a été de 2,[illegible] liv. Depuis 1817, ce déficit s'est élevé à 101,606,639 liv. La dette totale de l'Irlande, consolidée dans celle de la Grande-Bretagne qui n'était en 1798 que de 2,925,000 liv., s'est élevée en 1801, à 15,315,000 liv., en 1810, à 53,694,000 liv., et en 1816, à 103,032,750 liv. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, l'Irlande n'a pas trop lieu de se féliciter de l'union.

— On lit dans le *Globe* de Londres :

« Le relevé officiel du revenu du trimestre ne sera publié que [illegible]rée. En attendant nous avons la satisfaction de pouvoir [illegible] le pays sur l'accroissement de sa prospérité. Le relevé [illegible] à celui du trimestre correspondant de l'année dernière [illegible] nous en avons la ferme assurance, une augmentation [illegible]ble. L'augmentation sera surtout remarquable pour [illegible] des douanes et du timbre, la situation des autres [illegible] du revenu public est également satisfaisante. »

— La lettre suivante vient d'être adressée à lord John Russell par une réunion de membres du haut clergé et de l'aristocratie [illegible]

« [illegible], nous avons l'honneur de présenter à votre seigneurie le mémoire [illegible] avec la liste des personnes qui l'ont approuvé. Les principales [illegible] qu'il contient, et auxquelles les signataires ont adhéré, [illegible] nécessité d'un système de colonisation sur une vaste échelle [illegible] au Canada, et du concours du gouvernement pour l'encou[illegible] la nécessité d'assurer tous les secours religieux aux émigrants ; [illegible] de faire participer les entreprises particulières, comme [illegible] l'exécution de ce projet, et 4° l'engagement d'accepter une taxe [illegible] la propriété, à l'effet de défrayer les dépenses de l'émi[illegible]

[illegible] gagner de nouvelles adhésions au principe de ce mé[illegible] aurons l'honneur de soumettre nous-mêmes à votre sei[illegible] les vacances de Pâques ; mais nous avons cru devoir vous [illegible] avant qu'il soit mis en circulation en Irlande. »

[illegible] est signée de MM. J. O'Connell, Gregory, membres [illegible]ment. L'archevêque de Dublin, le marquis d'Ormonde, [illegible] de Devon et plusieurs autres personnages éminents par [illegible] et le rang, ont donné leur adhésion au mémoire.

— Le *Morning Chronicle* soutient que M. Bulwer a été complé[illegible] étranger au changement de cabinet qui vient d'arriver [illegible] Le même journal annonce que l'ambassade de France [illegible] a été offerte par M. Guizot au duc de Noailles.

Nouvelles et faits divers.

On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Tout n'est pas rose pour M. James Fazy, le président de la petite république de Genève. Dernièrement, un sieur Foulquier se présenta chez M. James Fazy, et lui dit : « Si, par suite du projet sur la société économique, je perds ma place, je vous brûlerai la cervelle. »

» M. James Fazy le rassura sur les intentions du nouveau gouvernement [illegible]

« J'aimerais mieux balayer les rues ou monter du bois, que de tenir une [illegible] James Fazy, répondit M. Foulquier, et, je vous le répète, si [illegible] réduit là, avant tout, je vous brûlerais la cervelle. »

[illegible] tout ce que vous avez à me dire ? » reprit M. Fazy en arrê[illegible] Foulquier qui, dans le moment, la plongeait dans une [illegible] de son paletot et paraissait y chercher quelque chose.

[illegible]sieur, je voulais encore vous dire, reprit M. Foulquier, et c'est [illegible] voulais commencer, que si le projet sur la société économique [illegible] constitution sera rejetée. »

« Je ne m'inquiète guère d'une telle menace, répondit M. Fazy ; [illegible] êtes quelques centaines d'individus qui croyez que toute la nation [illegible] en vous, et qui croyez avoir une majorité que vous n'avez pas ; la [illegible] nation est lasse de vous. »

[illegible]sus, M. Foulquier continua à répéter ses menaces, dans [illegible] incohérent, et M. Fazy lui montra la porte.

[illegible]ène, dit la *Revue de Genève*, n'est pas la seule que le [illegible] du gouvernement ait eu à supporter ; il en est d'autres [illegible] passées sous silence, et celle-ci n'aurait pas été plus [illegible] les autres, si le hasard n'avait pas fait entrer, dans [illegible] à côté, un employé de sa maison, qui a entendu [illegible] de la conversation et l'a ébruitée.

[illegible] de Constantinople, 17 mars :

[illegible] tout récemment plusieurs tissus d'un grand prix qui re[illegible] cercueil du sultan Mahmoud, ainsi que les diamants qui or[illegible] Pour pouvoir s'emparer du voleur, on ferma pendant [illegible] heures les portes de la ville, mais toutes les recherches furent in[illegible] Ce vol audacieux a peut-être provoqué la destitution de Hafiz-Pacha, chef de la police, destitution qui a eu lieu quelques jours après la perpétration du vol. C'est une grande perte pour la ville de Constantinople. [illegible] fait partie du petit nombre des fonctionnaires musulmans [illegible] vues larges et généreuses qui veulent sincèrement le bien ; c'est en outre un homme d'une grande énergie et d'une activité infatigable. Sa courte administration a été marquée par des réformes importantes, entr'autres l'éclairage et le nettoiement des rues de Constantinople. On ne conçoit pas que Réchid-Pacha n'ait pas empêché la chute de ce fonctionnaire.

La Porte a interdit l'exportation du blé de Salonique et des environs.

— On mande encore de Toulon, 31 mars :

Une découverte précieuse pour l'humanité et d'un grand intérêt pour la marine de toutes les nations, vient d'obtenir l'approbation de hautes spécialités de l'époque. M. De Pleuc a présenté à l'examen de S. A. R. le prince de Joinville, ainsi qu'à l'amiral Baudin, une machine qui permettra d'opérer le sauvetage de tous les marins naufrageant sur des môles et jetées. Cette machine pourra également s'appliquer au sauvetage des marchandises et offrira aux malheureux matelots un moyen sûr de retirer du péril leurs coffres contenant généralement toute la fortune du marin. Le but d'humanité qui a présidé à cette ingénieuse invention, complète la philantropie de l'inventeur, car nous apprenons que M. de Pleuc a été inspiré et amené à cette utile découverte par le récent naufrage du brick ottoman qui se brisa le 17 novembre dernier sur le môle de Cette, où M. de Pleuc contribua de sa personne au sauvetage de 36 individus qui montaient le navire et dont le second seul périt malgré tous les efforts faits pour le sauver. Espérons que cette machine sera installée et appréciée sur tous les points susceptibles de la recevoir, et que l'inventeur d'un si ingénieux système recevra les encouragements dûs à son œuvre philantropique qui le recommande à la marine de toutes les nations.

— S'il faut en croire de récents observateurs, entre autres le capitaine Stokes et M. Strzélycki, dont les connaissances en histoire naturelle et en physiologie sont très étendues, les femmes australiennes, quand elles ont donné le jour à des enfants anglais ou européens, deviennent impropres à perpétuer la race indigène à laquelle elles appartiennent, et sont frappées de stérilité quant aux alliances qu'elles pourraient contracter dorénavant avec les hommes de leur espèce. Ce fait singulier est d'une grande importance; il coïncide avec d'autres observations de la physiologie moderne, et semble fortifier la théorie d'après laquelle les races énergiques absorberaient et annulleraient les races inférieures. En effet, chaque jour le petit cheval sauvage des steppes tartares, le chien-loup si maigre et si chétif des forêts germaniques, disparaissent progressivement de la face du globe, et la même influence se fait sentir dans le règne végétal, où les belles espèces, cultivées et agrandies par le travail de l'homme, s'emparent de tout l'espace et menacent d'engloutir dans leur sein les espèces sauvages primitives.

— Le célèbre jeûne du 24 mars qui a eu lieu dans toute l'Angleterre, est l'objet des critiques de plusieurs journaux anglais. L'un d'eux fait observer que ce jour-là le jeûne n'a pas été observé en Irlande, où l'on a continué les travaux publics. En sorte que, *l'innocente* Angleterre a fait abstinence pour la *pécheresse* Irlande, qui n'a pas pris part à cet acte de contrition.

Or, les classes laborieuses d'Angleterre s'élevant à environ 5 millions et le moins que chaque ouvrier puisse gagner en un jour étant 1 fr. 55 il en résulte que les ouvriers anglais ont perdu ce jour-là 250,000 liv. c'est-à-dire de quoi acheter 75,000 quarters de blé.

— On annonce que des négociations vont être entamées par le gouvernement français avec la Prusse, pour arriver à la conclusion d'un traité relatif à la propriété littéraire.

— Un mariage assez curieux et qui, croyons-nous, a peu de pareils dans les annales de l'état-civil, a été célébré jeudi dernier à l'hôtel-de-ville de Louvain. Une femme, veuve déjà de quatre maris, a épousé en cinquièmes noces, un homme veuf de deux femmes.

— On écrit de Stuttgard, le 1er avril, qu'il est tombé dans les environs, les derniers jours de mars, une telle quantité de neige, que la marche des courriers a été considérablement retardée.

— M. le maréchal Soult n'accepte pas les six années de trop dont l'avaient gratifié plusieurs journaux.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« La plupart des journaux ont publié récemment que M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, venait d'entrer dans sa 83e année. C'est une erreur : M. le maréchal duc de Dalmatie, né le 29 mars 1769, n'a eu, le 29 mars 1847, que 77 ans révolus. »

— *Un bon mot du général Drouot.* — Voici ce que racontait, il y a quelques jours, chez le colonnel Husson, le chef d'escadron D..., ancien aide-de-camp de Drouot.

C'était en 1814, à la bataille de Montereau : l'armée française et les Prussiens n'étaient séparés que par l'Yonne. Drouot commandait le parc d'artillerie; une batterie ennemie, perchée sur un mamelon dont une chèvre aurait tenté l'ascension à deux fois, faisait beaucoup de mal à la division de Gérard. Napoléon à qui rien n'échappait, dit à un de ses aides-de-camp : Faites-moi enlever ce plateau par un bon peloton de cavalerie.

L'aide-de-camp court au colonel du 6e curassiers : « Vingt bons b..... pour faire taire ces gueulards de là haut. — Choisisiez, dit le colonel. — Preux ! fit un lieutenant de six pieds, je demande à commander les lapins. »

Les lapins, pris au hasard dans le 6e cuirassiers, qui ne comptait que des braves, partent à fond de train; la première décharge en laisse la moitié à mi-chemin, mais le reste arrive sur le mamelon, sabre les artilleurs sur leurs pièces, encloue les canons, et revient au petit trot, en chantant :

Le lieutenant se présente devant Drouot. Mon général le tour est fait. Enfoncée la batterie ! — Vous êtes grimpés là haut ? — Un peu ! — Et vous avez sabré ? — Beaucoup ! — Et la batterie est tournée ? — Sans dessus dessous ! — Ah ! ça, comment avez-vous fait ? — Ah ! je n'en sais rien, mais l'*empereur l'avait dit.* — Votre nom, lieutenant. — Charles Parquin. — Jeune homme, vous avez du sang de héros dans les veines, votre père doit être un brave. — Oui, mon géneral, c'est un brave... épicier, comme mon grand père. — En vérité ? — Eh bien ! mon ami, cela prouve une chose, c'est que dans votre famille le courage n'est pas tombé en canelle.

— Un crime épouvantdble vient d'être commis dans le canton de Breteuil (Eure). Lundi dernier, vers midi, au moment où tout le monde était réuni pour dîner dans la ferme de Mme veuve B..., à Saint-Nicolas-d'Alton, on aperçut dans la cour le chien de la maison portant à la gueule les jambes et la moitié des cuisses d'un enfant nouveau-né. Le premier moment de surprise et d'horreur passé, tous les regards se portèrent sur la fille Victoire Bonnet, entrée depuis peu au service de Mme B..., et qui, malgré ses dénégations constantes, passait généralement pour être enceinte. La veille au soir, cette fille avait éprouvé de violentes coliques et s'était couchée de bonne heure ; le matin, elle s'était levée comme d'habitude ; mais, à l'aspect de ces membres sanglants dont la découverte fortuite révélait un crime, elle éprouva un embarras visible et demanda que l'on n'en dit rien, parce qu'on ne manquerait pas de la soupçonner à cause des bruits qui avaient couru sur son compte : elle ajouta toutefois qu'elle ne craignait rien. Le soir, vers six heures et demie, le même chien rapporta la tête de l'enfant. Ces débris furent soigneusement conservés par le maire et l'adjoint de Saint-Nicolas jusqu'à l'arrivée du juge de paix de Breteuil, qui se rendit sur les lieux accompagné d'un médecin.

Les soupçons se portèrent naturellement sur la fille Bonnet. Les symptômes de grossesse que tout le monde avait remarqués, son indisposition de la veille, sa contenance embarrassée à la vue des jambes découvertes vers midi, et ses propos, tout semblait l'accuser. On se rappelait en outre que la veille, de dix heures à minuit, on avait entendu les aboiements des chiens, auxquels se mêlaient des cris plaintifs que l'on avait pris pour ceux d'un chat. Ces soupçons n'ont pas tardé à se changer en certitude. Arrêtée et conduite à l'hospice de Breteuil, en raison de son état, la fille Bonnet a avoué qu'elle était accouchée dans la soirée de dimanche, qu'elle avait tué son enfant à coups de couteau sur la tête, qu'ensuite elle avait coupé avec le même instrument la tête et les cuisses, et qu'elle avait porté ces lambeaux dans un fenil où elle savait que les chiens entraient facilement, dans la pensée que ces animaux, en enlevant et dispersant ces débris, feraient disparaître toute trace de son crime.

— Nous recevons par la poste la lettre suivante, signée *Lola Montès*, dit *le Constitutionnel.* Nous ne pouvons dire si la signature est authentique; mais la lettre nous est arrivée sous une enveloppe timbrée à Munich, elle était fermée d'un cachet représentant deux lévriers attachés à la même chaîne :

« Monsieur le rédacteur,

» Ayant lu dans un grand nombre de journaux des détails sur ma famille ainsi que sur moi, lesquels sont entièrement faux et dénués de fondement, je vous prie d'insérer dans votre estimable journal la rectification suivante : « Je suis née à Séville, en 1823 ; mon nom est Maria-Dolorès-Porris y Montez, *nom que je n'ai jamais changé.* Mon père était officier carliste, et ma mère ayant épousé en secondes noces un gentilhomme irlandais, il est propable que la malveillance qui ne cesse de me poursuivre a cru devoir profiter de cette circonstance pour me donner une autre origine, et me mettre par là dans une fausse position. Quant à ma carrière théâtrale, ce sont des malheurs de famille qui, dans un âge plus avancé que de coutume, m'ont obligée de la choisir, pour me mettre à l'abri du sort, et si je n'ai pas réussi comme je l'aurais désiré, il faut bien l'attribuer à cette circonstance.

» Agréez, Monsieur, les sentiments de ma parfaite estime.

» Munich, ce 31 mars 1847. LOLA MONTÈS. »

— *Traite des noirs.* — Sous le titre : *Affreuses conséquences des croisières à la côte d'Afrique*, le *Courrier du Hâvre* rapporte que *deux mille* nègres ont été massacrés par un marchand d'esclaves. Voici en quelles circonstances ce crime aurait été commis.

Au nombre des mesures adoptées pour la repression de la traite, dans les conférences qui ont eu lieu à Londres à l'époque où l'on a remplacé le droit de visite par une convention plus déplorable encore, le blocus des points de la côte où les négriers réunissent les esclaves de manière à pouvoir les embarquer au premier signal, figure en première ligne.

Le commandant de l'escadre anglaise a été chargé, à ce qu'il paraît, de bloquer ainsi un ancien foyer de traite situé à l'embouchure d'une rivière appelée Gallinas. Or, d'après le récit d'un officier britannique, cette mission aurait été remplie avec tant de succès, le blocus aurait été si hermétique, que le négrier, dans l'impuissance d'embarquer ses esclaves, aurait pris le parti de les tuer pour faire l'économie de leur nourriture.

L'officier anglais a eu sans doute des informations inexactes. Il est difficile de croire qu'un Européen, même négrier, ait sacrifié de sang-froid tant de victimes. D'ailleurs, cette cruelle avarice eût été mal entendue. La nourriture des nègres esclaves coûte bien peu à la côte d'Afrique. Deux mille de ces malheureux, si peu qu'*ils* coûtent, représentent cependant un capital assez considérable.

Les traitants savent bien que peu d'instants suffisent pour embarquer les noirs. Il paraît certain, en effet, que, malgré les croisières, la traite n'a rien perdu de son activité, et n'a pas cessé de procurer de très gros bénéfices.

Il n'est donc pas probable que le massacre de deux mille esclaves à Gallinas ait eu lieu par le fait d'un négrier européen. Mais il est très-vraisemblable que ces malheureux auront été décapités par les ordres des chefs indigènes qui n'auront pas trouvé à les vendre. Ces scènes de carnage se renouvellent continuellement à la côte d'Afrique; il paraît certain qu'elles deviennent plus fréquentes depuis que la vente des esclaves est plus difficile.

Voici ce qui arrive : Les chefs africains amènent de l'intérieur des esclaves pour les vendre aux traitants établis sur la côte. Ceux-ci refusent d'acheter cette marchandise vivante ; ils se voient surveillés de trop près par les croiseurs. S'ils n'attendent pas prochainement un bâtiment négrier, les chefs africains tuent leurs prisonniers par esprit de barbarie et par suite de l'impossibilité où ils sont de les nourrir. Puis, quand il se présente une occasion favorable d'embarquer des esclaves, vite on fait une razzia aux environs ; les forts s'emparent des faibles ; le mari vend sa femme, le fils s'empare de son père par surprise, les amis traînent leurs amis à la côte, et on entasse ces misérables créatures, pêle-mêle, dans la cale des négriers. En résumé, la traite ne diminue pas sensiblement ; elle est seulement plus atroce. Tel est le résultat le plus clair du nouveau système de repression dont notre gouvernement s'est tant glorifié.

— *Réforme agricole des Etats romains.* — La *Revue britannique* révèle les résultats remarquables obtenus en Irlande par un propriétaire qui a osé appliquer dans ses domaines les doctrines économiques, inutilement discutées par tant de théoriciens. D'après une correspondance anglaise, le Pape a entrepris sur une vaste échelle, les réformes sociales et agricoles, non moins nécessaires peut-être à la régénération de l'Italie qu'à celle de l'Irlande. Voici ce que nous lisons dans le *Daily-News*.

« Pie IX a réuni au Quirinal une nombreuse assemblée des principaux propriétaires du territoire romain, et dans une allocution énergique, il leur a dit clairement qu'il ne tolérerait plus la négligence individuelle qui laissait tant d'arpents de terrain improductifs et un si grand nombre de ses fidèles paysans privés d'ouvrage. » Je vous préviens, a-t-il ajouté, que je veillerai sur l'administration des biens immenses confiés à vos soins ; car je nie que vous puissiez faire ce qu'il vous plaît, tant qu'il y a sur vos domaines des bras oisifs et des estomacs vides. Si je rencontre des travailleurs sans travail, je leur en trouverai aux frais des propriétaires. »

» Pour comprendre toute la valeur de cette déclaration de Pie IX, il faut savoir que les cinq septièmes de la population dépendent de l'agriculture, qui forme la véritable ressource des Etats pontificaux. Il y a ici plus de 3,000,000 d'habitants, et si le produit du sol était également réparti, chaque habitant aurait droit à 750 livres de bons aliments. En d'autres termes : les produits en paturages sont de 350,000,000 de livres, les produits en riz, grains et végétaux de 1,900,000,000 ; total, 2,250,000,000 de livres. Or, la surface du pays, montagnes et plaines, présente en terres cultivées une surface de 16,071 milles carrés, tandis qu'il reste une surface de 1,315 milles tout à fait négligés, quoique susceptibles de culture, et seulement 731 milles indéfrichables. Total : 18,117 milles carrés.

» Il est curieux de rapprocher la déclaration faite par le Pape aux propriétaires de la Campagne de Rome de ce que lord John Russell a répondu à cette députation du parti irlandais qui est allée le 6 mars protester contre l'application de la loi des pauvres aux propriétaires d'Irlande : Je ne puis que vous répéter, dit lord John Russell, ce que j'ai exprimé ailleurs : la misère, même dans les années ordinaires, donne au peuple d'Irlande les mêmes droits sur la propriété d'Irlande que possède le peuple d'Angleterre sur la propriété d'Angleterre ; dans les années de détresse, il faut que des secours soient légalement attribués aux indigents dans la maison de travail lorsqu'elle n'est pas pleine, et hors la maison de travail lorsqu'elle est pleine. »

— *Le verre d'eau sucrée.* — A la chambre des députés, le verre d'eau sucrée posé sur une assiette placée à la droite de l'orateur, sur le marbre de la tribune, joue un rôle bien plus important qu'on ne pourrait le penser.

Car ce n'est pas seulement un rafraîchissement, c'est un reconfort dont le bien-être s'adresse au moral de l'orateur, aussi bien qu'à son palais, à son larynx et à tout l'appareil muqueux de la bouche et de l'arrière bouche.

Il est une sécheresse buccale qui se manifeste infailliblement chez ceux qui abordent, pour la première fois, la tribune, et à laquelle n'échappent pas toujours les vétérans de la parole. Cette impression se fait aussi sentir, lorsque l'orateur s'anime ou se fatigue, et souvent les parleurs les plus habiles dans l'art du débit oratoire ne peuvent se préserver contre cet inconvénient.

Le verre d'eau sucrée vient en aide à l'émotion des uns et à la peine des autres.

Ce service est confié à un homme intelligent et actif ; il sait combien il se boit de verres d'eau sucrée par séance, en terme commun, et il y pourvoit sans relâche, profitant des intervalles et des haltes pour aller renouveler à la buvette, qui le lui fournit amplement, sa provision de liquide.

Le breuvage est apporté dans une des cruches et, pour chaque orateur, le verre d'eau sucrée est rétabli, plein ou vide, dans une entière fraîcheur.

Quand la tribune est assiégée par plusieurs concurrents à la fois, tous ne tendent qu'à un seul but, à avaler le verre d'eau sucrée, comme ceux qui grimpent au mât de cocagne convoitent la montre d'argent.

Boire le verre d'eau sucrée, c'est prendre possession de la tribune.

Il arrive que, dans ces assauts, quelques-uns, aussi satisfaits d'avoir absorbé le verre d'eau sucrée, descendent aussi fiers que s'ils venaient de planter leur bannière sur le rempart d'une citadelle.

Le verre d'eau sucrée est de haute origine; il est né dans les grands salons, à Rambouillet et chez le cardinal, lorsqu'il recevait les beaux-esprits que lui amenait *le bois*, petit nom qu'il donnait à Bois-Robert, dont il était le Mécène.

Molière, lorsqu'il lut le *Tartufe*, devant tout ce que la France comptait de plus illustre, avait devant lui un verre d'eau sucrée.

Les novices boivent le verre d'eau sucrée tout d'un trait et se trouveraient dépourvus dans un nouveau besoin, si un œil vigilant n'était pas attentif à soulager leurs angoisses. Les orateurs se contentent de tremper de temps en temps leurs lèvres dans ce breuvage. Quelques discours embarrassés et chancelants ont recours au verre d'eau sucrée pour retrouver leur chemin et raffermir leur marche. C'est au moyen de cet expédient qu'on évite une interruption subite et qu'on avale une apostrophe à laquelle on ne se soucie pas de répondre.

Les verres d'eau sucrée ont fait ainsi passer bien des choses.

M. Augnis, qui avait la vue très-basse, lorsqu'il cherchait le verre d'eau sucrée manqua rarement de le renverser, et l'eau tombait sur la tête des huissiers qui se tiennent au pied de la tribune.

Le garçon du verre d'eau sucrée ne le remplaçait jamais lorsque cet accident arrivait. Cet homme est pourtant chargé d'entretenir le verre d'eau sucrée, comme la Vestale commise au feu sacré, devait ne pas le laisser s'éteindre.

M. de Serre, alors ministre de la justice, éprouvant un violent mal de gorge, se faisait apporter à la chambre de l'eau de chicorée. Sitôt qu'il montait à la tribune, on en posait un verre à sa portée.

Un jour, il ne fit point usage de cette tisane et l'orateur qui venait de gravir les rostres, pour répondre au ministre, apercevant là un verre qu'il croyait rempli d'eau sucrée, l'ingurgita d'un seul jet. L'amertume de ce calice plein d'une boisson abominable au goût, lui fit faire une telle grimace, que la chambre partit d'un éclat de rire olympien.

Il voulut parler; mais il devint impossible à l'assemblée de le prendre au sérieux, et il fut obligé de descendre de la tribune, sans avoir ouvert la bouche pour autre chose que pour cette amère potion à laquelle il devait sa déconvenue oratoire.

Les orateurs anglais ne se contentent pas de l'insipide fadeur d'un verre d'eau sucrée; derrière eux, est un plateau chargé de boissons plus que rafraîchissantes, depuis les vins les plus fins, jusqu'aux plus fortes liqueurs.

Lorsque lord Brougham prononça son fameux discours, en faveur de l'émancipation des esclaves, il s'était muni, comme de coutume, d'un panier plein de bouteilles d'un vin le plus corsé et notamment de Madère sec. Le discours dura sept heures, et il fallut renouveler le panier.

En terminant son *speach*, le noble lord s'était monté à un diapason prodigieux. La nuit finissait, la lumière du gaz commençait à pâlir, devant les premières lueurs du matin, et, loin d'être fatiguée, la chambre des communes était attentive et silencieuse; tous les regards étaient fixés sur l'orateur. On le vit se précipiter à genoux et supplier, avec larmes, le parlement anglais de détruire l'esclavage sur toute la surface du monde.

Jamais émotion ne fut comparable à celle qu'excita cette action: un frissonnement courut dans l'assemblée. La motion fut adoptée par des cris d'enthousiasme.

Qui sait? un verre de vin de plus, et peut-être l'on voyait l'orateur rouler sous les banquettes, le sublime tourner au ridicule et la race noire retomber à jamais dans l'esclavage!

VARIÉTÉS.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

XXIV.

» L'aide-de-camp de M. de La Fayette, M. Romeuf, expédié par ce général et porteur de l'ordre de l'assemblée, arriva à Varennes à sept heures et demie. La reine, qui le connaissait, lui fit les reproches les plus pathétiques sur l'odieuse mission dont son général l'avait chargé. M. Romeuf chercha en vain à calmer son irritation, par toutes les marques de respect et de dévouement compatibles avec la rigueur de ses ordres. La reine indignée, passant de l'invective aux larmes, donna un libre cours à son désespoir. Comme M. Romeuf avait déposé l'ordre écrit de l'assemblée sur le lit où reposait le Dauphin, la reine prit ce papier, le jeta à terre et le foula aux pieds en disant qu'un pareil écrit souillerait le lit de son fils. « Au nom de votre salut et de votre gloire, madame, lui dit le jeune officier, » dominez votre douleur. Voudriez-vous qu'un autre que moi » fût témoin de pareils accès de désespoir? »

» On pressait les préparatifs du départ dans la crainte que les troupes de M. de Bouillé ne vinssent forcer la ville ou couper la route. Le roi retardait autant qu'il le pouvait. Chaque minute gagnée sur le retour lui donnait une chance de délivrance: il les disputait une à une à ses gardiens. Au moment de monter en voiture, une des femmes de la reine feignit une indisposition grave et subite. La reine refusa de partir sans elle. Elle ne céda qu'aux menaces de la violence et aux cris du peuple impatient. Elle ne voulut pas qu'on portât les mains sur son fils. Elle le prit dans ses bras, monta en voiture, et le cortége royal, escorté de trois ou quatre mille gardes nationaux, se dirigea lentement vers Paris.

XXV

» Que faisait pourtant, pendant cette longue agonie du roi, le marquis de Bouillé? Il avait, comme on l'a vu, passé la nuit aux portes de Dun, à deux lieues de Varennes, attendant les courriers qui devaient lui annoncer l'approche des voitures. A quatre heures du matin, craignant d'être découvert et n'ayant vu arriver personne, il regagna Stenay afin d'être à portée de donner des ordres à ses troupes, s'il était arrivé quelque accident au roi. Il était à quatre heures et demie aux portes de Stenay, quand les deux officiers qu'il y avait placés la vieille et le commandant de l'escadron abandonné par ses troupes vinrent l'avertir que le roi était arrêté depuis onze heures du soir. Frappé de stupeur, étonné d'être averti si tard, il donne ordre à l'instant au régiment Royal-Allemand, qui était dans Stenay, de monter à cheval et de le suivre. Le colonel du régiment avait reçu la veille l'ordre de tenir les chevaux sellés. Cet ordre n'avait pas été exécuté. Le régiment perdit trois quarts d'heure à se préparer, malgré les messages réitérés de M. de Bouillé, qui envoya son propre fils aux casernes. Le général ne pouvait rien sans ce régiment. Dès qu'il fut en bataille hors de la ville, M. de Bouillé l'aborda avec franchise et voulut sonder lui-même ses dispositions. « Votre roi, qui venait se jeter dans vos bras, est à quelques lieues de vous, leur dit-il; le peuple de Varennes » l'a arrêté. Le laisserez-vous insulté et captif entre les mains » des municipaux! Voici ses ordres. Il vous attend, il compte les » minutes. Marchons à Varennes! Courons le délivrer et le rendre à la nation et à la liberté! Je marche avec vous, suivez-» moi! » Les plus vives acclamations accueillirent ces paroles. M. de Bouillé distribua 500 au 600 louis aux cavaliers, et le régiment se mit en mouvement.

» De Stenay à Varennes il y a neuf lieues par un chemin montagneux et difficile. M. de Bouillé fit toute la diligence possible. A peu de distance de Varennes il rencontra un premier détachement du Royal-Allemand arrêté à l'entrée d'un bois par des gardes nationaux qui tiraient sur les soldats. Il fit charger ces tirailleurs; et prenant lui-même le commandement de cette avant-garde, il arriva à neuf heures un quart devant Varennes. Le régiment suivait de près. M. de Bouillé reconnaissait la ville pour l'attaquer, quand il aperçut en dehors une troupe de hussards qu semblait observer aussi la place. C'était l'escadron de Dun, commandé par M. Derlons, et qui avait passé la nuit à attendre les renforts. M. Derlons accourut et apprit à son général que le roi était parti depuis une heure et demie. Il ajouta que le pont de la ville était rompu et les rues barricadées, que les hussards de Clermont et ceux de Varennes avait fraternisé avec le peuple, et que les commandants des détachements, MM. de Choiseul, de Damas et de Guoguelas étaient prisonniers. M. de Bouillé, désespéré mais non découragé, résolut de suivre le roi en tournant Varennes et de l'arracher des mains des gardes nationales. Il envoya sonder les gués pour faire traverser la rivière au Royal-Allemand. On n'en trouva pas, bien qu'il y en eût un. Sur ces entrefaites, il apprit que les garnisons de Verdun et de Metz s'avançaient avec des canons pour prêter main-forte au peuple. La campagne se couvrait de gardes nationales et de troupes; les cavaliers montraient de l'hésitation; les chevaux, fatigués de neuf lieues de route, ne pouvaient suffire à une course rapide nécessaire pour devancer le roi à Saint-Menehould. Toute énergie tomba avec tout espoir. Le régiment Royal-Allemand tourna bride. M. de Bouillé le ramena silencieusement jusqu'aux portes de Stenay. Suivi seulement de quelques-uns de ses officiers les plus compromis, il se jeta sur le Luxembourg et passa la frontière au milieu des coups de fusil, et désirant la mort plus qu'il n'évitait le supplice.

XXVI

» Cependant les voitures du roi rétrogradaient rapidement vers Châlons, au pas de course des gardes nationales qui se relayaient pour l'escorter. La population entière se pressait sur les bords des routes pour voir ce roi captif ramené en triomphe par le peuple qui s'était cru trahi. Les baïonnettes et les piques des gardes nationaux pouvaient à peine leur frayer passage à travers cette foule qui grossissait et se renouvelait sans cesse. Les cris et les gestes de fureur, les risées et les outrages ne se lassaient pas. Les voitures avançaient à travers une haie d'opprobres. La clameur du peuple finissait et recommençait à chaque tour de roue. C'était un calvaire de soixante-lieues dont chaque pas était un supplice. Un seul homme, M. de Dampierre, vieux gentilhomme accoutumé au culte de ses rois, ayant voulu s'approcher pour donner un signe de respectueuse compassion à ses maîtres, fut massacré sous les roues de la voiture. La famille royale faillit passer sur ce corps sanglant. La fidélité était le seul crime irrémissible au milieu d'une tourbe de forcenés. Le roi et la reine, qui avaient fait le sacrifice de leur vie, avaient rappelé à eux, pour mourir, toute leur dignité et tout leur courage. Le courage passif était la vertu de Louis XVI, comme si le ciel, qui le destinait au martyre, lui eût donné d'avance cette héroïque acceptation qui ne sait que mourir. La reine trouvait dans son sang et dans son orgueil assez de haine contre ce peuple pour lui rendre en mépris intérieur les insultes dont il la profanait. Madame Elisabeth implorait tout bas le secours d'en haut. Les deux enfants s'étonnaient de la haine de ce peuple qu'on leur disait d'aimer et qu'ils n'apercevaient que dans des accès de rage. Jamais l'auguste famille ne serait arrivée vivante jusqu'à Paris, si les commissaires de l'assemblée, dont la présence imposait au peuple, n'étaient arrivés à temps pour intimider et pour gouverner cette sédition renaissante.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 10 *avril* 1847. (*Représentation n°* 116.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

Ne touchez pas à la Reine,

opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Scribe et Gustave Vaëz, musique de M. Boisselot.

la première représentation de:

MADEMOISELLE NAVARRE,

comédie en un acte de M. ***.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

Salle Diligentiâ.

GRAND CONCERT
VOCAL- ET INSTRUMENTAL,

QUI SERA DONNÉ

MERCREDI 14 AVRIL 1847,

PAR

Mr. Joh. J. H. Verhulst,

directeur de la musique du Roi,

avec le bienveillant concours des membres de l'Académie de chant, de la Société pour l'encouragement de l'art musical.

Programme. — PREMIÈRE PARTIE.

GRANDE MESSE pour solos et chœurs.

SECONDE PARTIE.

1. SYMPHONIE, couronnée par la Société pour l'encouragement de l'art musical.
2. Aria de concert pour soprano.
3. Psaume 84 pour soprano, solo et chœur.
4. Hymne pour double chœur.

Tous les morceaux formant les deux parties du concert sont de la com[position] de Mr. Verhulst.

Les solos seront chantés par Mad. Koning-Buis, MMes. Hoppenbro[uwers], Leich, Aarsse, Dellemyn, Achenbach, MM. Vrugt et Van Hove.

On commencera à 7 heures.

On peut se procurer des billets au local *Diligentiâ* chez Mad [...] BECKS.

Prix d'entrée fl. 2.25.

ANNONCES.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

Instruction spéciale sur la création des prairies naturelles, par [...] marchand de graines, quai de la Mégisserie, 28, ci-devant quai aux [...] n° 5, à Paris. Prix 75 c.

Voor de Armen.

Van de pers gekomen bij A. J. VAN TETROODE, Lu[...] *Burgwal*, T, 164, te 's Gravenhage:

BIJ 'S KONINGS HERSTELL[ING]

APRIL 1847. — DICHTSTUKJE.

Paaschzang 1847.

Deze stukjes worden, à 25 cents, *geheel voor de Armen*, uitg[...] zullen, tot dien prijs en dat doel, bij alle boekverkoopers, die de[...] willen doen dezelve in kommissie te vragen, te bekomen zijn.

Sous presse, à la librairie VAN TETROODE, Lute[...] *Burgwal*, T, 164, à La Haye:

Fantaisie brillante

pour le Piano sur l'air: « *Enfants de la Hollande* » et quelques aut[res] du **SIÉGE DE LEIDE**, opéra de M. VOGEL, représenté [...] première fois, sur le Théâtre-Royal-Français de La Haye, le 4 ma[...]

par ***.

Le prix sera de fl. 1 80, mais pour les personnes qui voudront souscr[ire] aujourd'hui, il ne sera que de fl. 1.25, et l'éditeur prend l'eng[agement] de libérer de leur souscription tous ceux à qui cette publicatio[n] rait ne pas plaire. Beaucoup d'exemplaires viennent d'être comm[...] quelques-uns des meilleurs pianistes de la résidence ayant attaché [...] frages au manuscrit. C'est donc pour régler le tirage que l'éditeur [...] amateurs et professeurs à l'honorer de leurs ordres.

Le commerce jouira de la remise d'usage.

A. J. van Tetroode.

Les commandes peuvent se faire par tous les marchands de mu[sique] [...] libraires du royaume.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Avril.

		Int.	COURS 6 avril.	OUVERT[...]
	Dette active	2½	58½	[illegible]
	Dito dito	3	—	71¼
	Dito en liquidation	3	—	71⅛
	Dito dito	4	91½	91½
	Dito des Indes	4	—	—
Pays-Bas	Syndicat	3½	—	88½
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173¾	173¾
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	70
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104½
	Inscript. au Grand Livre	6	–	—
Russie	Certificats au dito	6	—	70
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	88⅞
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88⅝
	Passive		—	5¼
	Dette différée à Paris		—	6
	Deferred		—	—
Espagne	Ardoins	5	—	18⅞
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	18
	Obligations Goll. & Comp	5	—	103
Autriche	Dito métalliques	5	—	104½
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	5	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		–	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	38¼

Bourse de Paris du 6 Avril.

		Int.	COURS 5 avril.	OUVERT[...]
France	Cinq pour cent		—	116 65
	Trois pour cent		—	78 65
	Emprunt Ardoin		—	—
Espagne	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
	Dette active	5	—	—
Belgique	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 6 Avril.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18, ¼. — [...] férée ancienne, » — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58½ P. — [...] Bourse (2½ heures). Ardouin ».

Bourse de Londres du 5 Avril.

3 % Cons. 88¼. — 2½ % Holl. 59. — 4 % id. ». — Esp. [...] 3 % 35¼. — Portug. 4 % ». — Russes ».

City-article, 4 *heures*. — Les fonds anglais se sont améliorés [...] Les consolidés ont haussé de 1/4 et sont à 88 1/4; les bons de l'[...] 3 sh. de prime.

La nouvelle du changement de ministère en Espagne a eu une [...] vorable sur les fonds espagnols; le 5 p. c. a réalisé 23 1/4, 24, et le [...] veau est monté de 34 3/4 à 35 1/4. La dette passive est à 5 1/8 [...] p. c. 58 5/8, 59. — Chemins de fer étrangers, Sambre et Meuse [...]

LA HAYE chez Léopold Lœbenberg, Lage Nieu[...]